



**Le maintien d'un statut nutritionnel satisfaisant est indispensable tout au long de votre maladie.
Une consultation avec une diététicienne peut vous aider lors :**

- d'une perte de poids ou de sa prévention,
- d'une perte d'appétit, d'une anorexie,
- d'une dysphagie (difficulté pour avaler),
- de troubles digestifs (transit intestinal perturbé, nausées...),
- de perturbations du goût, de l'odorat,
- et dans toutes situations nutritionnelles problématiques (prise de poids...).

Cette aide vous est proposée pendant et après les traitements.

Vous pouvez prendre rendez-vous :



- par l'intermédiaire du service dans lequel vous êtes traités (infirmière, manipulatrice, cadre de santé, médecin...),
- auprès du secrétariat au 04 79 96 50 52.
En cas d'absence, vous pouvez laisser un message en précisant votre nom,
vos coordonnées téléphoniques et l'objet de votre appel.

